



Charte d'engagement des sections sportives scolaires

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale.

Les sections sportives scolaires peuvent contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou susciter une vocation de dirigeant. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Extrait du Bulletin Officiel n°18 du 30 Avril 2020,

L'établissement s'engage à :

- + Offrir aux élèves des conditions de réussite optimales tant au niveau scolaire qu'au niveau de la pratique sportive (emploi du temps, suivi médical, suivi scolaire).
- + Assurer un suivi régulier du travail et des résultats en collaboration avec l'équipe éducative et les entraîneurs.
- + Offrir une formation sportive complète : inscription aux compétitions UNSS et formations arbitrage

Les partenaires s'engagent à :

- + Mettre à disposition des entraîneurs diplômés.
- + Assurer le suivi régulier en lien avec le coordonnateur de la section.
- + Mettre à disposition les infrastructures et le matériel sportif nécessaires au fonctionnement.

Les parents s'engagent à :

- + Prendre connaissance du projet de la section sportive et à signer cette charte d'engagement
- + Assurer un suivi régulier du travail scolaire et de l'assiduité de son enfant.

L'élève de la section s'engage à :

- + Prendre connaissance du projet de la section sportive et à signer cette charte d'engagement.
- + Adopter une attitude respectueuse en classe et dans l'établissement.
- + Fournir un travail scolaire régulier et sérieux (quel que soit son niveau scolaire)
- + Être présent à toutes les séances avec une tenue adaptée.
- + S'investir avec motivation et dynamisme dans la pratique sportive, aussi bien aux entraînements qu'en compétitions UNSS.
- + Participer aux projets annuels de la section.
- + S'investir dans la section tout au long de la scolarité et de l'inscription au collège.

Je soussigné(e)....., élève de la classe de accepte les règles de fonctionnement de la section sportive scolaire et les conditions de maintien dans cette section sportive. Tout manquement à cet engagement pourra être sanctionné par le chef d'établissement et remettre en question mon inscription.

Fait à

Le/..... /24

Le chef d'établissement,

Les coordonnatrices de la section sportive,

L'élève,

Les parents ou responsable légal,